

Pour être plus précis sur le budget de la CDC

- **Augmentation du taux des taxes**

Nous n'avons pas voté d'augmentation du taux des taxes. Malheureusement une augmentation se cache derrière ce vote. Un non dit. Nous devons récupérer la différence du taux d'imposition entre la rive gauche et la rive droite de la CDC. C'est que les financiers de la CDC appellent un "tuilage". Alors les impôts de la rive gauche vont augmenter pour l'inter communalité.

Pour information l'augmentation de la taxe foncière des propriétés bâties de l'Inter communalité était de 116,67 % entre 2015 et 2017 et de 26,92 % entre 2016 et 2017. Le tuilage continuant attendons-nous à une augmentation.

D'autre part le maire de Barsac lors de ses vœux de 2017 avait dénoncé les augmentations que cette fusion occasionnée.

- **Un nouvel impôt**

Il se nomme GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cela va se traduire pas un prélèvement de quelques € par personne. La taxe GEMAPI sera supérieure au 5 € d'APL.

Votre feuille de Taxe foncière des propriétés bâties est déjà prête pour cela.

- **Budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement est en déséquilibre. Il n'est équilibré qu'avec les reports.

Les dépenses de fonctionnement sont de : 12 544 674 €

Les recettes de fonctionnement sont de : 12 158 511 €

Soit un déficit de 386 163 €

Pour la deuxième année notre budget est en déficit si nous continuons dans cette voie cela veut dire que dans 2 ou 3 ans nous sommes dans une impasse.

Les solutions sont de plusieurs ordres. D'abord, bien sûr, l'augmentation des impôts ou l'abandon de certaines compétences. Cela peut vouloir dire par exemple l'abandon de la compétence voirie ou d'autres compétences. L'abandon de la voirie ne fera pas baisser les impôts mais renflouera simplement les comptes de la CDC. Ce plan est un plan perdant pour les communes.

- **Budget d'investissement**

Le budget est en équilibre. Un problème se pose. Les conseillers communautaires n'ont aucune visibilité sur les investissements pour les années prochaines.

Pour ma part j'ai fait remarquer que des investissements importants étaient à faire pour la piscine, pour la halle des sports de Cadillac avec l'adjonction d'un bâtiment pour le PLAJ (Point Loisirs Accueil Jeunes.). Pour le regroupement de l'ensemble des services il serait judicieux d'avoir dans un seul bâtiment plutôt qu'une multitude de petits bâtiments entretenus à grands frais.

À mon avis cela est plus important qu'un ponton pour l'accueil de bateaux de croisières. On dépense de l'argent "pour les riches voire les très riches" afin d'accueillir leurs bateaux de croisière.

- **Conclusion**

Pour le vote du budget principal 7 conseillers ont votés contre.

Le fait d'avoir fait un regroupement rive droit rive gauche pénalise en priorité la rive gauche. Il en sera de même pour les ALSH (accueil de loisir sans hébergement). J'ai proposé que PREIGNAC quitte cette CDC. En effet les collèges c'est Langon, le lycée c'est Langon, l'appellation Sauternes c'est Fargues, Sauternes, c'est Langon alors faut-il sauter le pas ?